

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas

Accusé de réception en préfecture
066-266600519-20250626-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Séance du 26 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice : 13

Membres ayant pris part à la délibération : 8

Présents : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS,

Yolande LAFRANCAISE, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, CONSTANS Bernard (Suppléant de Mme LESIEUR Brigitte), Marie-Françoise MONTEL, Guy COCARD, Jacques BLANCH.

Absents excusés : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Vanessa ALBERICH, Pascale THEUVENIN, Dany DROUEN, Bernard VILANOVE.

Date de la convocation : 19 Juin 2025.

Secrétaire de séance : Mme Yolande LAFRANCAISE.

OBJET : 2025/03/02 – REMPLACEMENT SIEGE VACANT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-6 et suivants,

Vu la délibération n° 2020/04/09 en date du 09/07/2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la lettre de démission de Madame Christiane KHERK HOUR, représentante de l'APF au sein du conseil d'administration du CCAS de Bompas,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- DE PRENDRE ACTE de la démission de Mme Christiane KHERK HOUR,
- D'APPROUVER la nomination de Mme Marie-Françoise MONTEL, proposée par l'APF, en qualité de membre représentant l'Association des Paralysés de France (APF) au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas, en remplacement de Madame Christiane KHERK HOUR, démissionnaire,
- D'AUTORISER Madame la Présidente du CCAS à signer l'arrêté de nomination ainsi que tout document afférent à sa nomination,
- DE DIRE que la présente délibération sera notifiée à l'Association des Paralysés de France (APF) et fera l'objet d'un affichage conformément à la réglementation en vigueur,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 26 Juin 2025

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,



Marie-Josée VIEGAS

PUBLIÉ LE 01 JUIL. 2025